



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

VOSGES

AVIS DE PUBLICITE - Procédure adaptée (articles 28 et 40 du code des marchés publics)

Date de l'annonce : 15 juin 2015

Référence : 20150601IM

Autres publications : -

Date : 15 juin 2015

Identification de la personne publique :

Chambre de Métiers des Vosges
22, rue Léo Valentin CS80019
88027 EPINAL CEDEX

Personne responsable du marché :
Monsieur le Président de la Chambre de
Métiers et de l'Artisanat des Vosges
TEL : 0329695555 - FAX : 0329695557

Objet du marché : Service Fournitures Travaux Traiteur

Description :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges organise un salon de la création reprise d'entreprises artisanales au Centre des Congrès d'Epinal, salle d'accueil les 18 et 19 novembre 2015. Il s'agit de la neuvième édition d'une manifestation organisée de façon biennale (la dernière a eu lieu en 2013).

Ce salon accueillera les personnes ayant un projet d'installation (création ou reprise d'entreprise) dans l'artisanat.

Il regroupera une quarantaine de partenaires, sur une cinquantaine de stands, répartis sur six pôles.

Ce salon a trois objectifs :

- Un objectif pratique : permettre aux porteurs de projet de faire le tour des experts de l'installation en quelques heures.
- Un objectif pédagogique : montrer les différents aspects à prendre en compte lorsqu'on souhaite se mettre à son compte. Et l'importance d'avoir une démarche globale.
- Un objectif en termes d'image : **ce salon permet à la CMA88 de montrer son rôle de premier opérateur dans la démarche d'installation. Elle accompagne et conseille dans la démarche globale** : Elle accueille, donne une première information, met en relation avec tous les partenaires, valide le projet, accomplit les formalités de l'entreprise, organise les formations obligatoires et les formations complémentaires pour devenir chef d'entreprise artisanale, et apporte un suivi post-installation.

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat ne sont pas bien identifiées dans ce rôle alors qu'il est une réalité : 962 porteurs de projet accueillis en 2014. L'artisanat représente 40 % des créations d'entreprises.

Ces trois objectifs doivent être traduits dans la mise en scène du salon et dans le visuel.

Lieu d'exécution des travaux et de la livraison : Epinal

Caractéristiques principales : voir plus haut

Possibilité de proposer des variantes : Oui

Non

Description des lots : cinq lots sont distingués

1) Agencement du salon et signalétique

Le salon se déroule dans la salle d'accueil et sur une surface déterminée de 500 m². La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges se charge de mettre en place les stands selon le plan qu'elle a défini. Les cloisons sont installées par le Centre des Congrès. Le plan de l'implantation sera fourni sur demande au prestataire durant l'appel d'offre.

Les six pôles organisés sont

- Pôle "Juridique, fiscal et social"
- Pôle "Organisation et moyens humains"
- Pôle "Services de l'Etat et réglementations"
- Pôle "Environnement"
- Pôle "Outil de Travail"
- Pôle "Gestion, finance"

Il doit y avoir une cohérence entre les pôles.

Le rôle du décorateur sera

- De distinguer visuellement et matérialiser les six pôles et les partenaires sur les Pôles,
- De signaler chaque Pôle.
- De signaler le salon à l'extérieur
- De matérialiser un sens de circulation pour donner l'idée d'un parcours qui relie tous les pôles.
- De mettre en place un éclairage si nécessaire
- De créer un espace dans l'espace : réduire l'impression de hauteur des lieux et des résonances.

Il doit y avoir un repérage aisé des six pôles et une circulation facile d'un pôle à l'autre, d'un stand à l'autre.

Une certaine intimité est nécessaire pour chaque stand.

La prestation comprend la conception de cette signalisation et la mise en place du décor dans la salle : habillage des stands, signalétique, etc., ainsi que le démontage du décor. Ce travail devra être réalisé en une journée la veille du salon, c'est à dire le 17 novembre pour le montage. Le démontage du décor sera effectué par le prestataire le 20 novembre.

Eléments à fournir pour cette consultation :

- Un projet pour la décoration et la signalisation de l'ensemble, à partir de l'implantation établie par la CMA 88
- Des propositions d'éléments de signalétique permettant de distinguer et matérialiser les six pôles (+ une déclinaison de la signalétique pôle pour chaque stand).
- Des propositions pour des éléments de signalétique extérieurs, voir, intérieurs.
- Un devis pour la conception de la décoration + fabrication des éléments de signalétique. Un devis pour la mise en place du décor et de la signalétique dans la salle et à l'extérieur et pour le démontage de ces éléments.

2) Réalisation des annonces et documents + impression

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges met en place une campagne de communication pour inciter le public concerné à venir sur le salon CREA.

La prestation demandée :

1) Pour cette campagne, nous avons besoin d'un visuel qui devra être en accord avec celui présenté en 2013, avec toutefois une évolution.

Celui-ci doit être une évolution des visuels précédents (A votre disposition sur demande à Isabelle Molin, 03 29 69 55 52 ou i.molin@cma-vosges.fr), symbolisant le projet, la démarche d'installation, et reprenant les différentes informations qui permettront de savoir de quoi il s'agit, où cela se passe, quand, qui l'organise, avec quels partenaires financiers. (texte fourni sur demande)

Ce visuel doit prendre en compte :

- La volonté de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges de traduire dans sa communication, sa « proximité » avec les personnes. Accompagnement, conseil, appui. Nous sommes proches des gens et à leur écoute, à leur disposition. Nous sommes experts en matière d'artisanat et d'installation et apportons un appui technique personnalisé
- La charte graphique et l'identité visuelle nationale (disponible auprès de Isabelle Molin, 03 29 69 55 52 ou i.molin@cma-vosges.fr)
- Une continuité avec le visuel de la précédente édition (visuel affiche 2013 fourni sur demande).

3) Le visuel devra être décliné sur différents documents :

- Affiches 40 x 60 : 700 affiches
- Affiches 4 x 3
- Dépliants deux volets format 21 x 19,8 ouvert, 1 plis (adaptation du modèle réalisé en 2011), livrés pliés : 4 000 exemplaires
- Invitations inauguration de la manifestation, format 19,5 x 21 ouvert, pliées en deux : 300 exemplaires
- Des annonces presse (parution dans deux gratuits, dans les deux titres de PQR locaux, dans Vivre à Epinal, dans le journal NOTIM : prévoir au moins 5 formats d'annonces).

Éléments à fournir pour cette consultation :

- Propositions de visuel selon modalités indiquées plus haut.

Fournir une maquette du visuel du 4 m x 3 m et du 40 cm x 60 cm prenant en compte le texte suivant :

CREA, salon de la création-reprise-transmission d'entreprise
18 et 19 novembre

Centre des Congrès d'Epinal – Salle d'accueil

Organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges

« Venez rencontrer tous les acteurs de la chaîne d'appui à la création d'entreprise ».

Logos (à mettre en bandeau) : Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges, CCI Vosges, Conseil Régional de Lorraine, Conseil Général des Vosges, Europe, Etat et logo chaîne d'appui à la création d'entreprise.

Les textes pour les dépliants et les invitations seront fournis et envoyés par mail.

Prévoir intégration de quelques photos.

Annonces pub : les textes seront fournis. Nous indiquerons le plan média. Le prestataire communiquera les fichiers aux médias selon les modalités qui seront précisées par ces derniers.

- Devis pour : la conception, la réalisation des différents supports, l'impression des documents précisés plus haut.

4) Espace publicitaire sur radios

Pour annoncer le salon CREA, la CMA88 diffusera des spots publicitaires radiophoniques. La ou les radios sélectionnées doivent avoir une couverture locale (couvrant le plus large territoire Vosges possible). Elles doivent toucher les publics suivant : salariés d'entreprises artisanales ou autres entreprises ; personnes en recherche d'emploi ; adultes.

La campagne se fera sur la semaine précédant l'événement, du 9 au 15 novembre.

Eléments demandés pour cette consultation : informations sur zone de diffusion, taux de pénétration, profil des auditeurs. Devis sur la base de la durée indiquée (faire plusieurs propositions avec nombres de spots différents)

5) Espace publicitaires dans presse gratuite

Pour annoncer le salon CREA, la CMA88 passera des encarts publicitaires dans les journaux gratuits. Le ou les journaux sélectionnés doivent avoir une diffusion sur tout le département. Ils devront présenter leur mode de diffusion et leur taux de pénétration. Les parutions devront pouvoir se faire maxi dans les deux semaines précédant l'événement. Les encarts prévus seront d'un quart de page sous forme de bandeau.

Eléments demandés pour cette consultation : informations sur zone de diffusion, taux de pénétration, profil des lecteurs. Devis sur la base du format indiqué pour parution sur toutes les Vosges. Préciser les dates de parution possibles (les plus opportunes par rapport à la date de l'événement) sur toutes les éditions 88. Préciser le format exact d'un bandeau quart de page.

6) Affichage

Pour annoncer CREA, des affiches 4X3 m seront installées avant le forum. L'affiche reprend le visuel choisi. Le réseau proposé devra cibler Epinal et ses environs. Remettre une offre de prix et la description du réseau proposé.

Durée du marché ou délai d'exécution : Du 20 juillet au 21 novembre 2015

Date prévisionnelle de début des prestations : 20 juillet 2015

Critères de jugement des offres :

50 % Prix

25% Pertinence par rapport aux attentes énoncées ci-dessus.

25% Qualité esthétique et efficacité

Une synergie entre le décor et le visuel de la manifestation serait la bienvenue.

Date limite de réception des offres : lundi 20 juillet 2015 avant 17 h.

Délai de validité des offres : lundi 27 juillet 2015

Coordonnées de la personne habilitée à donner des informations :

M/Mme Isabelle Molin

Tel : 03 29 69 55 52

Fax : 03 29 69 55 57

Adresse : 22 Rue Léo Valentin CS 80019 88027 EPINAL Cedex

Mail : i.molin@cma-vosges.fr

Adresse à laquelle les devis doivent être envoyés : idem